



facture reçu avant travaux

Par **yannziz**, le **13/05/2011** à **10:54**

Bonjour,

Voici ma question, j'ai fait faire un devis par une entreprise pour qu'elle réalise des travaux (devis reçu et accepté), mais cette entreprise m'a envoyé la facture bien avant que les travaux ne soient réalisés. Est-ce légal ?

Autre question concernant une autre entreprise. Celle-ci a fait des travaux, mais seulement une partie de ceux demandés. Nous avons dû repasser derrière les artisans pour de nombreuses choses. Peut-on contester la facture ? Nous étions "obligé" de réaliser ces travaux par nos propres moyens car sinon cela bloquait d'autres entreprises qui devaient intervenir.

Merci par avance

Par **fra**, le **13/05/2011** à **11:04**

Bonjour,

Pour la première question, ne payez la facture que quand les travaux seront réalisés et vérifiés ! Mais cela traduit, sans doute, une fragilité financière de cette société.

Pour la seconde, il aurait fallu faire intervenir un Huissier de justice, avant la poursuite des travaux par vous-même, pour constater les défaillances sur le chantier et, ensuite, négocier la facture, constat en mains. Maintenant, que les travaux sont terminés, cela va être plus difficile.